



REVUE DE PRESSE

Samedi 02 décembre 2017



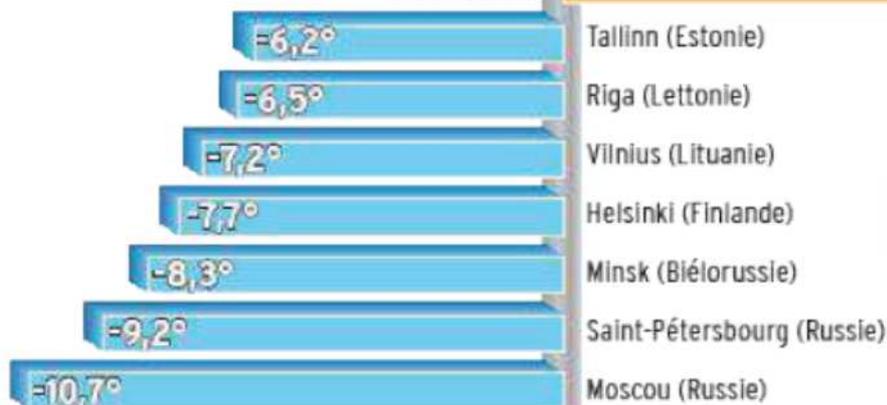
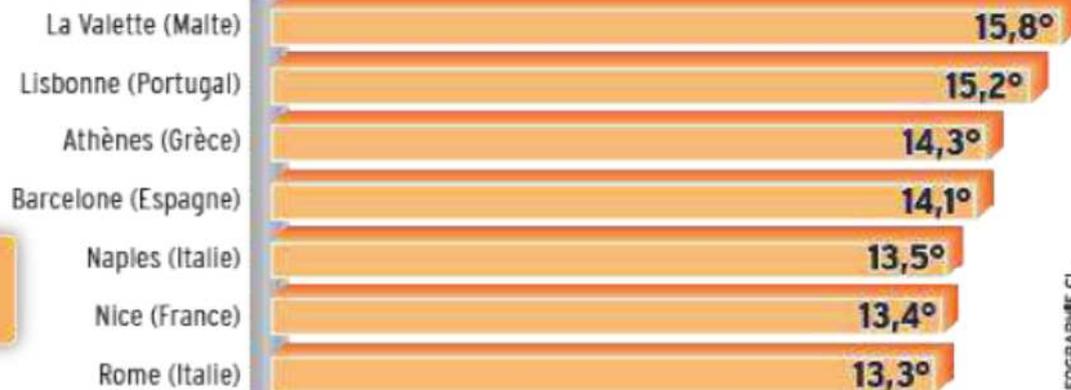
L'infographie

Quelle ville choisir pour passer un hiver agréable ou glacial ?

Températures hivernales moyennes dans les villes les plus chaudes et les plus froides d'Europe



Températures maximales moyennes



INFOGRAPHIE CL

(Source: Statista)

Produits phytosanitaires: la FNSEA 16 veut «positiver»

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

«**M**ême pas peur de parler de mon métier.» Hier, l'heure était à la reprise en main de la communication chez les agriculteurs. En pleine controverse sur le glyphosate, la FNSEA 16 (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) a organisé une réunion d'information à Puyréaux. Objectif: «*parler du positif, selon Christian Daniau, responsable de la section grandes cultures du syndicat agricole. Nous, les agriculteurs, sommes les mieux placés pour évoquer notre métier.*» Devant une centaine de personnes, quelques élus, des associatifs et beaucoup d'agriculteurs, le céréalier est revenu sur l'utilisation de produits phytosanitaires.

Jouer la transparence

Ou «*produits de santé végétale*», comme il préfère les appeler: «*dans pesticides, on entend "peste". Quand vous vous soignez, vous allez à la pharmacie, quand vous soignez des animaux vous utilisez des produits de santé animale: là, c'est pareil.*» Pour l'agriculteur, le débat autour du glyphosate est agité par des «*marchands*



Nourrir la population: Christian Daniau de la FNSEA 16 a rappelé hier à quel point les agriculteurs, malmenés, étalent nécessaires.

Photo Majid Bouzzit

de peur». Lui veut montrer que la plupart des exploitants respectent la réglementation, utilisent les pesticides avec parcimonie. Et surtout, expérimentent «*pour continuer à produire, en se dégageant un revenu et en utilisant moins de produits phytosanitaires.*» Depuis trois ans, Christian Daniau mène ainsi une expérimentation de semis de précision en céréales sur huit hectares à Puyréaux. Quant à Jean-Luc Lassoudière, également membre de la FNSEA 16, il a banni le glyphosate de ses vignes depuis cinq ans.

«*Si la société n'en veut pas, je suis d'accord pour qu'on se mette autour de la table pour trouver d'autres solutions.*» À partir d'un diagnostic de durabilité effectué sur sa propre exploitation, Christian Daniau a aussi rappelé le quotidien des paysans: les revenus bas, le stress, la pénibilité du travail, les difficultés à transmettre les exploitations. Prochaine étape: faire venir le grand public sur une exploitation céréalière pour montrer comment est utilisé un pulvérisateur. Les agriculteurs ont décidé de jouer la transparence.

SFR: Jacques Chabot «ne croit pas au Père Noël»

Jacques Chabot, devant la communauté de communes des 4B qu'il préside, ne reste pas indifférent à l'offensive menée actuellement par SFR en Charente qui vient marcher pour ne pas dire piétiner les plates bandes de Charente Numérique. Un organisme qu'il préside et qui doit mettre en musique le plan très haut débit du département.

Dans son duel à distance avec SFR et à fleuret de moins en moins moucheté, Jacques Chabot a dénoncé cette offensive «qui fait rire tous les réseaux d'initiative publique qui se sont montés», dont celui de Charente incarné par Charente Numérique. «Dans certaines zones denses dévolues aux grands opérateurs, SFR n'a fibré que 15 % des zones. La CDC de Charente Limousine est la seule en France à avoir signé avec SFR», ajoute-t-il. Sous entendu, ce n'est pas un hasard, cette collectivité étant présidé par le leader de l'opposition départementale, Philippe Bouty. «SFR fait un lobbying important et si cela prend en Charente c'est plus lié à un contexte politique». Jacques Chabot de s'interroger: «Mettront-ils des prises partout et dans quels délais et surtout tant que la loi ne les contraint pas», lance-t-il. Mais selon l'Arcep

(le régulateur des Telecom), Orange n'est guère plus en avance, avec il est vrai des zones à couvrir beaucoup plus importantes.

Jacques Chabot ne croit pas aux engagements de SFR. «Si certains croient au père Noël, c'est leur responsabilité». Et le président de Charente Numérique de rappeler qu'il a reçu les responsables de SFR en août avec François Bonneau. «On leur a demandé de nous adresser une convention que l'on attend encore».

Face à ce qui lui semble très hasardeux, Jacques Chabot a évoqué son propre plan, certes plus coûteux mais plus sûr pour équiper toutes les maisons «avec des opérateurs prêts à venir louer nos réseaux». Enfin Charente Numérique, conscient que l'investissement demandé aux collectivités, refroidit les ardeurs par ces temps de vache maigre, s'engage à diminuer les annuités d'emprunts dès que les recettes deviendront excédentaires. «Ne nous y trompons pas, c'est un choix politique que nous devons faire».

Et à la question d'un élu inquiet que le modèle économique de Charente Numérique soit remis en cause en cas de nouvelle défection, Jacques Chabot a assuré qu'il n'y aura pas d'impact.

Cats atterrit avec vingt emplois

La filiale d'Airbus a inauguré hier à l'aéroport de Brie-Champniers son nouveau hangar de maintenance. Elle veut y rebondir après la perte d'un contrat à Cognac. Et créer une école.

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Fais de ta vie un rêve, et de ton rêve une réalité. La formule de Saint-Ex' est devenue sa devise. Alors hier en fin de matinée, Jean Longobardi a promis monts et merveilles pour l'aéroport international Angoulême-Cognac.

Le PDG de Cats (Cassidian aviation training services), cette filiale d'Airbus implantée depuis bientôt douze ans en Charente avec une centaine de collaborateurs, principalement à la base aérienne de Châteaubernard, annonce d'abord une action très concrète: la création «de vingt emplois dans les six mois» sur le site de Brie-Champniers.

Deux millions d'euros d'investissement

Des recrutements de techniciens, notamment, pour faire vivre le hangar de 2 000 mètres carrés inauguré hier en grande pompe en présence d'élus, du préfet, de l'ancienne ministre Martine Pinville et naturellement des autorités militaires de la BA709 là où reste concentrée «60 % de l'activité de Cats en Charente», rappelle Jean Longobardi.

Une activité néanmoins mise à mal par la perte d'un gros contrat de



Jean Longobardi, PDG de Cats, hier matin dans le hangar de la société fraîchement inauguré.

Photo Quentin Petit

maintenance et de formation au printemps dernier. Dans ce contexte, la lourde infrastructure à deux millions d'euros concrétisée à l'aéroport veut signifier un rebond. «Les échecs d'hier ont façonné les réussites à venir. Grâce aux efforts de tous les salariés, Cats a su garder la confiance de ses clients et sa réputation de sérieux» tant et si bien que l'aventure peut se poursuivre en Charente, sous d'autres formes, «y compris avec d'autres business».

Le hangar vise d'abord à accueillir le plus gros de la maintenance militaire opérée jusqu'alors à Châteaubernard et forcée de déménager avec l'arrivée de l'école de pilotes d'avions de chasse de Tours sur la BA709.

«Un pôle d'excellence»

Mais il offre aussi et surtout l'occasion de poursuivre une certaine diversification en périphérie d'Angoulême où la société emploie déjà treize salariés. «Nous voulons développer la maintenance pour l'aviation civile, dans le sillon de ce que nous faisons déjà sur les avions de l'école de pilotage de Montpellier, explique le patron. Nous avons d'autres pistes de contrats.»

C'est encore à Brie-Champniers que Cats compte bien «repotentialiser» les avions de chasse Epsilon, déclassés de la BA709 à partir du mois de janvier et cédés a priori par l'État à des pays étrangers, notamment africains.

«Des marchés très intéressants» savoure Jean Longobardi. C'est le principe du reconditionnement: «On démonte entièrement l'avion, on le remonte en le remettant au goût du jour, puis on le repeint avec notre cabine dernier cri.» Et il y a là de quoi occuper «cinq salariés pendant cinq à six mois». Cats, qui a déjà rénové quatre Epsilon pour le Sénégal et le Togo, espère intervenir sur la trentaine d'appareils qu'il reste à déclasser de la BA709 d'ici à fin 2019.

Et, en attendant, le PDG ne cache rien de ses ambitions à plus long terme. Dans les deux ans, il entend faire tourner à Angoulême une école de pilotage pour l'aviation civile, en complément de celle d'Héli-Union pour les hélicoptères et en parallèle de l'instruction militaire dispensée à Châteaubernard. «De quoi créer une dynamique régionale tout à fait cohérente et faire de la Charente un pôle d'excellence en la matière.»

L'économie, priorité assumée

Alors qu'il s'apprête à récupérer, au 1^{er} janvier, Brie-Champniers en régie directe, le syndicat mixte des aéroports de Charente (SMAC) continuera de faire du développement économique une «priorité assumée», redit Didier Villat, son président.

«Chaque aéroport a sa spécificité, la nôtre, c'est celle-là. Il n'y a définitivement pas que les flux de passagers qui comptent.» Aucun projet de ligne commerciale n'est pour l'instant évoqué même si «toute opportunité pourra être étudiée».

La Rochefoucauld: l'argent de la voirie pour payer les salaires

Il manquait 60 000 € pour payer le surcoût des remplacements dus à des arrêts de maladie. La municipalité a décidé de puiser dans les investissements

François GOUBAULT
fgoubault@charentelibre.fr

60 000 € qui manquent dans les caisses pour payer salaires des agents municipaux. C'était la somme que devait trouver jeudi soir le conseil municipal de La Rochefoucauld pour boucler son année.

La faute à un bond de 24,09 % des jours d'absence du personnel qu'il a fallu remplacer. «*Pour un surcoût de 89 000 €*», précise Michel Précigout, l'adjoint aux finances, qui a donc demandé à ce que 60 000 € soient basculés de la section investissement à celle de fonctionnement. Une pratique légale mais peu usitée car qualifiée de «*fuite en avant*» en finances publiques.

Pour atteindre ces 60 000 €, La Rochefoucauld a puisé 44 000 € sur son programme de voirie 2017; 6 000 € sur le mobilier urbain et 10 000 € sur des travaux divers sur ses bâtiments. «*Autrement dit, ce sont les travaux de voirie qui paieront les salaires, c'est beau*», raille Max-André Bironneau, le leader de l'opposition. Alors que Jacques Fersing lance: «*Je vous avais dit que c'était une hérésie de verser 600 000 € de fonctionnement vers l'investissement lors du vote du budget primitif*».

C'était la dernière salve avant le baisser de rideau 2017. Aupara-



Jeudi soir, Max-André Bironneau et Robert Ménard ont animé le conseil municipal avec leurs questions et leurs remarques.

Photo F. G.

avant, le conseil municipal de La Rochefoucauld avait accédé à la requête des agents municipaux qui craignaient de perdre leur prime annuelle 2018 d'intéressement dès leur premier jour d'absence pour maladie au lieu du 46^e jour auparavant (CL de jeudi). «*Leur proposition de porter ce délai de carence à quinze jours dans la pétition qu'ils nous ont adressée est une demande raisonnable*», a convenu Lucien Vayssière avant que ne soit de-

mandé un vote à bulletins secrets – accepté avec 14 voix contre 9 – suite au débat houleux sur les critères de calcul et d'attribution qui avait précédé.

Délai de carence ramené à quinze jours

«*Ce régime d'attribution de prime met dans un même sac les arrêts maladie, congés maternité, accidents du travail, c'est n'importe quoi !*», s'est plaint Christian Vallée, pourtant élu sur la liste Vayssière. Comme Robert Ménard, ancien délégué syndical du personnel à la mairie d'Angoulême, pointilleux sur le texte de la délibération comme il l'avait été un peu plus tôt sur celui du règlement intérieur (lire encadré).

«*D'autant que le texte ne correspond en rien aux conclusions du groupe de travail qui a planché depuis novembre 2016 et s'est réunie à neuf reprises dessus, s'offusque l'opposant Max-André Bironneau. Sur quelles bases s'est appuyé le comité technique paritaire pour valider ce texte ?*». Réponse de Lucien Vayssière: «*Celles du maire !*» Au moins, c'est clair.

Bienvenue au petit théâtre

S'il ne s'agissait pas de diriger une commune de 3 000 habitants et sa quarantaine d'agents municipaux, on pourrait en rire tant le conseil municipal de La Rochefoucauld donne lieu à des échanges et des situations frôlant le ridicule. Entre sketch, farce et vaudeville. Jeudi soir, ce fut encore le cas tout au long des seize points à l'ordre du jour, traités entre approximations, prises de bec et haussements de ton, parfois même à la limite de l'insulte. Comme lorsque l'adjoint aux finances Michel Précigout lance à l'opposant Max-André Bironneau en plein débat: «*Tu es très fort en gueule !*». Le tout devant un maire, Lucien Vayssière, dont l'autorité en séance est régulièrement mise à mal. A chaque conseil municipal de La Rochefoucauld, on est au petit théâtre. Qu'une poignée d'habitues ne manqueraient pour rien au monde avant de commenter dès la fin de réunion avec les participants. Notamment pour ces savoureux échanges: «*Avez-vous des échos du repas des aînés ?*», s'inquiète un conseiller. «*Écoutez, vous voyez, on est là, on s'en est sorti vivant !*», répond Lucien Vayssière pour montrer que la qualité de la lotte au menu, mise en cause par certains participants, n'était pas si mauvaise que ça.

F. G.

Une communication jugée «totalitaire»

C'est écrit dans le règlement intérieur, chapitre politique de communication, de la mairie de La Rochefoucauld, que doit signer chaque agent municipal. Mais aussi, plus surprenant, chaque élu. «*Le maire est le premier officier de communication et il en est le porte-parole officiel (...). Il possède le privilège de faire toute déclaration, verbale ou écrite, relative aux affaires municipales*». Soit.

Les choses se compliquent quelques

lignes plus loin: «*Si un média souhaite communiquer directement avec un conseiller municipal, il est préférable que le maire en soit avisé*». Une phrase qui a fait bondir Robert Ménard, l'ancien adjoint aux sports avant de démissionner de ce poste. «*Une pratique totalitaire*», dénonce à son tour Jean-Marc Fort, conseiller d'opposition. Le règlement intérieur a finalement été adopté par 13 voix pour, 8 contre et 2 abstentions.

«*Alors disons que l'ancien régime, devient le nouveau régime*», lance Robert Ménard. Avant que Jacques Fersing, l'ancien premier adjoint du maire précédent, Joaquim Martin, mis sur le gril, finisse par avouer: «*C'est vrai, avant, la distribution des primes était arbitraire*». A la tête du client quoi.

■ Le centre d'accueil a ouvert à Cognac il y a un an ■ Les exilés y passent avant d'être réorientés ■ «Brutalement», selon des militants de la première heure, déçus par l'État.

Aide aux migrants: après la solidarité, l'amertume

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

D'appartements fonctionnels où ils séjournaient en colocation, ils sont passés à des chambres de 7m² pour trois personnes. Après avoir savouré un environnement cognaçais chaleureux, ils ont rejoint des centaines d'autres exilés regroupés à Poitiers ou Niort, dans l'attente d'un papier, d'un tampon ou d'une décision de justice.

”

Remettre de l'humain dans le dispositif.

Début août, huit des quinze premiers migrants accueillis au Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Cognac (lire l'encadré ci-dessous) ont été déplacés dans un Prahda (1), ce dispositif créé par l'État en octobre 2016 pour juguler le flot des demandeurs d'asile. Le plus souvent, il s'agit d'ex-hôtels Formule 1. Rien d'extraordinaire, les CAO étant des lieux de transit



En octobre 2016, l'appel aux dons du collectif d'accueil avait dépassé les attentes. L'État a pris le relais depuis.

Photo archives CL

où les séjours n'excèdent pas trois mois, en théorie.

Mais à en croire les militants qui accompagnent les migrants de Cognac depuis leur arrivée, le déménagement d'août s'est mal passé.

«C'était brutal, rapporte Chantalita Faber, engagée de longue date dans le soutien aux réfugiés. Personne n'était averti, certains sont partis sans valise. Et à Poitiers où je suis allée, leurs conditions de vie sont déplorables.» «Sans toute l'humanité qu'il y avait à Cognac», reprend Étienne Boyer, de l'Association d'entraide protestante.

Vers la création d'une association

«Ils s'étaient intégrés, ils sont re-devenus anonymes», poursuit un troisième militant. L'Association socio-éducative de la région Cognac (Aserc), qui gère le CAO pour le compte de l'État, ne fait aucun commentaire.

Parce qu'ils refusent la froideur du dispositif administratif (qui fait débat dans tout le pays actuellement), une dizaine de citoyens du Cognaçais sont en

train de créer une association. Parmi eux, d'anciens membres du collectif informel né en 2015. Objectif: obtenir une légitimité afin de devenir un interlocuteur de la préfecture et «remettre de l'humain dans le dispositif».

Les bonnes volontés peuvent se faire connaître par mail (2). En attendant, le centre d'accueil de Cognac est plein, avec quinze personnes dont deux familles de cinq membres. Et le facteur humain y est toujours privilégié, d'après les témoignages des exilés. «Au regard de ce qu'ils peuvent échanger avec [des] compatriotes éparpillés ailleurs en France (...), ce centre est quasiment celui où l'accueil est le meilleur», salue Chantalita Faber.

(1) Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile.

(2) soutien.refugies.cognac@gmail.com

Au plus fort de la crise, la générosité exemplaire des Cognaçais

Le débat n'avait pas duré, à l'automne 2016, quand la question migratoire s'était invitée à Cognac. En octobre, l'État avait ouvert un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), puis un Centre d'accueil et d'orientation (CAO), le mois suivant. Le premier héberge les candidats à l'asile durant l'examen de leur dossier. Le second abrite tout type d'exilé, avant une orientation vers une autre structure. Touchée, la population s'était

mobilisée massivement et la seule manifestation anti-migrants avait fait un flop. La campagne de dons d'un collectif d'associations avait dépassé les espérances. Et la quinzaine de migrants reçus au CAO fin novembre n'a eu qu'à se féliciter de l'accueil des Cognaçais. «Aucun ne s'est senti stigmatisé ou n'aura vécu un épisode de racisme», assure la bénévole Chantalita Faber, qui a recueilli leurs témoignages l'été dernier.

La dotation de solidarité divise toujours plus les élus

Ça a encore chauffé jeudi soir, en conférence des maires à Jarnac.

Réunis avant le conseil communautaire du 14 décembre, les maires de Grand Cognac ont débattu, une nouvelle fois de la DSC, la dotation de solidarité communautaire (1). Et aucun point d'accord n'a été trouvé. Les quatorze maires de l'ex-communauté de communes (CDC) de Grand Cognac, Michel Gourinchas compris, ont voté contre la proposition faite par Jérôme Sourisseau, le vice-président en charge des finances. Celui-ci suggère que la DSC baisse de 50 % dans les trois ans à venir. Pour l'ex-CDC de Châteauneuf, qui n'en bénéficiait pas jusque-là, la mesure n'a pas de quoi choquer. En revanche, sur le territoire de l'ex-Grand Cognac, où cette dotation était la plus élevée, les maires voient rouge. A l'image d'Alain Riffaud, élu à Cherves-Richemont, qui s'était déjà exprimé fin octobre à ce sujet (lire CL du 2 novembre). Dans sa commune, la DSC s'élève autour 200.000 €. En 2020, elle ne pourrait être plus que de 100.000 €. «C'est une dotation qui est en place sur notre territoire depuis 1994, dit-il. On compte dessus dans les budgets de nos communes. On est prêt à accepter une baisse. Mais pas de 50 %.» Ou bien en étalant davantage la diminution, glisse Michel Gourinchas, le maire de Cognac et président de l'agglo, qui espère toujours un «consensus entre les territoires». «Si on veut que la communauté d'agglomération fonctionne, il faut que tout le monde ait conscience qu'il y a des efforts à faire», reconnaît-il, sans vouloir trop s'étendre sur le sujet. «J'ai encore un petit espoir



Les élus de l'agglo Grand Cognac devront trancher le 14 décembre. Photo archives CL

que l'agglo ne dresse pas les territoires les uns contre les autres.»

Les maires de l'ex-CDC de Grand Cognac doivent se retrouver lundi matin pour débattre du sujet. Le président devrait communiquer en suivant. Mais tout se jouera le 14 décembre. Le vote de jeudi soir n'était qu'indicatif. «Une prévision», indique Jean-Claude Tessendier, le maire de Saint-Brice, qui évoque «des incompréhensions et des déceptions». «Certains maires n'ont pas pris conscience des réalités financières de l'agglo», ajoute-t-il. Sa commune a touché 109.000 € de DSC cette année. Avec moitié moins en 2020 et «les incertitudes qui viennent du gouvernement sur les impôts locaux», l'avenir est incertain, juge-t-il. «Mais financièrement, Jérôme Sourisseau fait preuve de pragmatisme.»

Julie PASQUIER

(1) Issue de la fiscalité, elle est reversée par l'agglo aux communes pour réduire les disparités de ressources et de charges.

Le gardien du cognac se méfie de la crise de croissance

Oréco, qui garde un cinquième des volumes de la filière, continue d'investir. Mais gare à la surchauffe: son modèle économique est fragile.



La capacité du site de Merpins est passée de 873.000 à 953.000 hectolitres fin 2016, grâce à deux nouveaux chais.

Photo archives CL

Quand le cognac flambe, Oréco achète. Pas des eaux-de-vie, puisque la société fondée en 1932 par Hennessy et Martell sert justement à les stocker. Plutôt des terrains, comme à Châteaubernard, où l'Organisation économique du cognac vient d'acquérir 10 hectares, tout près de son site de Merpins. De quoi ajouter potentiellement 400.000 hectolitres aux 1,35 million inventoriés en juin dernier (+1,5 % par rapport à 2016) et qui représentent 18,77 % des volumes de la filière. La même part qu'en 2016, année record.

Il y a dix ans, la proportion n'était que de 15 %, contre 9,6 % en 2002. «*Mais attention*, prévient le P-DG Jean-Daniel Fougère. *Le site de Châteaubernard ne servira pas tout de suite, c'est un projet à moyen, voire à long terme.*»

Jeudi soir, le même discours de prudence a marqué l'assemblée générale d'Oréco, qui a présenté des résultats datés du 30 juin dernier. Certes, les volumes ont augmenté et cela se poursuivra l'an prochain, avec deux nouveaux chais (80.000 hectolitres de capacité

supplémentaire). Les entrées et les sorties de stock ont davantage gonflé encore (+21,3 %), grâce à deux déménagements sur le site de Merpins. Surtout grâce à la bonne santé du produit. Notamment des jeunes eaux-de-vie (0 à 4 ans) qui représentent 62 % du trésor d'Oréco. Le chiffre d'affaires progresse également (26,18€, +5,9 %) et si le résultat net est en baisse (778.000€ contre 1 M€ en 2016), c'est uniquement à cause des 13,8 M€ d'investissements consentis l'année dernière.

Le Crédit agricole prend 12 % du capital

Pour autant, «*Nous ne souhaitons plus augmenter notre part*» sur le marché du stockage, explique Jean-Daniel Fougère.

D'abord parce que rien qu'en le conservant, il faudra encore de nombreux investissements, tant la demande de stock est forte.

L'an dernier, le commissaire aux comptes de l'entreprise avait mis en garde Oréco contre une flambée des dépenses. Pour y faire face sans mettre en péril l'autofinancement de la société, les actionnaires ont consenti à augmenter le capital

d'1M€, à travers la création de 4.000 actions vendues 250€ pièce au Crédit agricole. Déjà actionnaire, la banque passe ainsi de 0,8 à 12,4 % de l'actionnariat, juste derrière les 13,2 % respectifs de Martell et de Hennessy.

Actionnariat concentré

Une décote de 65 % a été appliquée aux prix des parts par rapport à leur valeur brute. Cela s'explique par l'autre raison qui pousse Oréco à la prudence: la fragilité de son modèle économique. Les deux «*donneurs d'ordre principaux*» que sont Hennessy et Martell représentent 80 % de l'activité. S'ils décidaient de passer par un stockage interne, Oréco deviendrait une coquille vide avec des actifs énormes.

Mais ce n'est pas pour demain, tant les efforts de rationalisation d'Oréco en ont fait un outil adapté aux grandes maisons et aux gros volumes. Sur la lancée de l'exercice 2015, l'équipe de salariés a été étoffée, tandis que l'actionnariat s'est concentré. En deux ans, le nombre de propriétaires de parts est passé de 631 à 350, afin de privilégier les acteurs directs de la filière.

Les enjeux du nouveau statut pour la Corse

On votera demain et dimanche prochain dans l'île pour désigner les élus de la future collectivité qui remplacera la Région et les deux Départements. Les nationalistes sont favoris



Le nationaliste Gilles Simeoni (au centre), tête de liste de Pè a Corsica et président du Conseil exécutif, en campagne à Bastia, jeudi. Les nationalistes sont à peu près les seuls à se mobiliser activement sur le terrain et les réseaux sociaux. PASCAL POCHARD-CASABIANCA/AFP

PIERRE TILLINAC
p.tillinac@sudouest.fr

A partir de l'année prochaine, il n'y aura plus, en Corse, une Région et deux Départements. Il n'existera plus qu'une seule collectivité qui exercera l'ensemble des compétences jusque-là dévolues aux deux niveaux. En 2003, le projet de création d'une structure unique avait été repoussé par référendum avec une large majorité. Cette fois, c'est à la demande des élus locaux que la fusion a été intégrée à la loi de 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui devait initialement entériner la disparition des départements sur l'ensemble du territoire national.

Un test

À ce titre, ce qui va se passer en Corse pendant les prochaines années pourrait servir de test pour préparer un nouveau projet de refonte de la carte administrative, dans laquelle les départements n'auraient plus leur place. L'enjeu s'avère donc important,

mais ces nouvelles élections ne suscitent pas vraiment de passion dans l'île. La campagne a démarré très tardivement et elle est restée relativement paisible. «Après la présidentielle et les législatives, on en est à la troisième élection de l'année», constate un électeur de Porto-Vecchio. «Et en plus, on nous dit qu'il n'y a pas vraiment de suspense. Tout cela pourrait inciter les gens à s'abstenir.»

Sept listes en présence

Deux ans après leur victoire aux régionales et six mois après l'élection de trois députés, les nationalistes font figure de favoris. Gilles Simeoni, président sortant, et tête de liste, espère bien conserver son siège. Son mouvement autonomiste, Femu a Corsica, et le parti indépendantiste de Jean-Guy Talamoni, Corsica libera, ont réussi à constituer une liste d'union (Pè a Corsica-Pour la Corse) dès le premier tour. Les nationalistes sont, en plus, à peu près les seuls à se mobiliser activement sur le terrain et les réseaux sociaux.

Pour le premier tour qui a lieu demain, sept listes sont proposées aux

électeurs, mais ni le PS, ni le PRG et ni les écologistes ne sont présents. La seule liste de gauche - qui rassemble des candidats de La Corse insoumise et du Parti communiste - a suscité le colère de Jean-Luc Mélenchon. Dans un article publié le 7 novembre sur son blog, le leader de La France insoumise a accusé « la liste du PCF et des anciens communistes en Corse » de jouer « une misérable usurpation de notre sigle ». Selon lui, « cette pauvre tambouille tourne le dos à toutes les grandes questions qui se posent en Corse ».

UNE COLLECTIVITÉ PAS COMME LES AUTRES

Le 1^{er} janvier 2018, la collectivité territoriale de Corse va être transformée en collectivité de Corse. Elle va ainsi devenir une collectivité à statut particulier en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse (souvent assimilée à une région) et des deux Départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse. Cette fusion était prévue par la loi NOTRe de 2015. C'est une loi de 1975 qui avait permis la création de deux Départe-

ments dans l'île et une loi de 1982 qui en avait fait une région métropolitaine avant les autres. La nouvelle assemblée exercera les compétences que les lois attribuent aux Départements et aux Régions et reprendra les compétences spécifiques de la collectivité territoriale de Corse. Le nombre de ses élus passe de 51 à 63, celui des membres de la commission permanente de 10 à 14.

La première est emmenée par Charles Giacomi, maire de Pruno. Dans l'île, Marine Le Pen était arrivée en tête au premier tour de la présidentielle et avait totalisé 48,52 % des voix au second tour, mais le FN n'avait pas franchi la barre des 10 %, lors des précédentes élections territoriales de 2015. La seconde, Core in Fronte (Le cœur en avant), est conduite par un nationaliste dissident, Paul-Félix Benedetti, qui tente d'attirer une partie des jeunes avec un discours plus radical que celui de Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni.

Ils font tomber des citadelles

En décembre 2015, Gilles Simeoni avait obtenu plus de 35 % des voix au second tour des élections territoriales, devant le président sortant, Paul Giacobi, aujourd'hui condamné pour détournement de fonds publics et retiré de la vie politique. C'était la première fois que les nationalistes remportaient ce scrutin et cette année encore, ils ont « fait tomber des citadelles » en enlevant trois sièges de députés sur quatre.

L'hypothèse de la création d'un front républicain pour le second tour fait, en effet, partie des scénarios envisagés dans l'île

Ils espèrent désormais dépasser les 30 % dès le premier tour. « En deux ans, les nationalistes n'ont pas eu le temps de commettre d'erreurs à la direction de la collectivité territoriale. Depuis 2010, ils sont sur une vraie dynamique, comme l'a également prouvé leur succès aux législatives, que personne n'avait prédit. En plus, Gilles Simeoni reste une personnalité très appréciée, analyse André Fazi, maître de conférence en sciences politiques à l'Université de Corse. Dans ce contexte, pour les autres partis, il est difficile de proposer une alternative crédible, même s'il ne faut rien exclure. »

Objectif : l'autonomie

L'hypothèse de la création d'un front républicain pour le second tour fait, en effet, partie des scénarios envisagés dans l'île. Dans s'aversion la plus large, il rassemblerait les listes de droite et de La République en marche qui concluraient une alliance pour faire barrage aux nationalistes. « C'est pour cette raison que le premier tour est fondamental, répète à chaque réunion Gilles Simeoni, car la tentation de nos opposants d'être tous ensemble contre nous est encouragée par Paris. »

En attendant, ils mettent en garde les électeurs contre une victoire des nationalistes qui ouvrirait la voie à une « aventure à la catalane ». Une accusation que rejette le président sortant. « Agiter le spectre d'un référendum d'indépendance n'a aucun sens », affirme Gilles Simeoni, qui plaide, en revanche, pour l'autonomie. Le programme de la liste qu'il conduit prévoit que ce statut « de plein droit et de plein exercice » devrait être obtenu dans les trois ans et être mis en œuvre en dix ans.

Mesnier sur le front de la CSG

C'est la bonne nouvelle de la fin de semaine pour les artistes-auteurs. En colère contre une hausse de CSG qui, contrairement aux autres professions, ne serait pas compensée, brandissant, pour certains, la menace de grève au prochain Festival de la BD, ils ont obtenu que cette injustice soit réparée. Pour contourner les difficultés juridiques, le gouvernement a choisi par voie réglementaire un mécanisme de compensation financé directement sur le budget du ministère de la Culture. « La revendication des artistes-auteurs était parfaitement légitime. Aurore Bergé et moi, en tant que rapporteur du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale, nous nous sommes battus pour en arriver à cette solution », affirme Thomas Mesnier, le député LREM de la première circonscription de la Charente. L'issue est donc favorable pour les artistes-auteurs mais elle reste provisoire. « Nous travaillons pour trouver une solution pérenne dans le courant de l'année 2018 », renchérit Thomas Mesnier qui dit vouloir, maintenant, prendre part à la réflexion sur la question complexe de la réforme du statut des auteurs. Le médecin urgentiste a, semble-t-il, pris conscience du poids des métiers de l'image dans sa circonscription.

Molière est moribond

Inventée par l'élu angoumois, la clause Molière a donc du plomb dans l'aile puisque le rapporteur public a proposé au tribunal administratif de Lyon d'annuler la délibération du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes imposant l'usage du français sur les chantiers pour lutter contre le travail détaché, au motif que cette clause est discriminatoire. « Si le droit ne protège plus les ouvriers, il faudra changer le droit par la loi », réagit Vincent You. Un peu comme si on changeait les règles du Monopoly parce qu'on a perdu la partie ?

Prudence sur les routes charentaises ce week-end



Un accident a impliqué un camion et deux minibus, hier. PHOTO DR

MÉTÉO Neige et verglas rendront difficiles les conditions de circulation ce week-end. Hier, déjà, un carambolage s'est produit sur la RN 10, à Ruffec

La première réelle vague de froid de la saison est bel et bien arrivée en Charente depuis la nuit de jeudi à vendredi. Quelques centimètres de neige dans le nord du département, du vent, du verglas et un important accident sur la RN 10, à hauteur de Ruffec. Heureusement, sans blessé grave.

Il était environ 3 heures du matin, vendredi, lorsque deux minibus marocains d'Agadir, circulant vers Paris sur la RN 10, se sont accrochés avec un poids lourd conduit par un Colombien.

26 personnes impliquées

L'accident a fait neuf blessés légers qui ont été transportés à l'hôpital de Ruffec. Dix-sept autres personnes ont été prises en charge par la

municipalité ruffécoise. Au total, 26 personnes ont été impliquées dans cet accrochage qui a entraîné une coupure de la circulation sur la RN 10 jusqu'à la mi-journée. La glissière centrale de sécurité a en effet été endommagée, nécessitant l'intervention de la Direction interdépartementale des routes Atlantique (Dira).

Onze équipes sur la brèche

Par ailleurs, plusieurs autres petits accidents ont eu lieu, notamment sur la RD 951, à Saint-Claud. L'épisode de froid n'est toutefois pas terminé. Les températures doivent encore descendre très bas ce week-end (jusqu'à -5 degrés) et la Charente devrait encore rester en vigilance jaune. Dans un commu-

niqué, le Département annonce de « mauvaises conditions météorologiques pour ce week-end [...] Pour faire face à cette situation, le Département de la Charente met en alerte onze équipes d'intervention pour tout le week-end. Six d'entre elles seront spécifiquement dédiées au secteur de Charente Limousine et ses abords. » Le Conseil départemental précise également que « les réseaux prioritaires seront surveillés et, si nécessaire, traités en continu 24 heures sur 24. » La collectivité se laisse la possibilité de « renforcer son dispositif » et appelle à la prudence. Sept sapeurs sont mobilisées. Le Département peut en faire fonctionner 12 au maximum, simultanément.

Antoine Beneytou

Cats s'agrandit pour faire décoller l'activité

AÉRONAUTIQUE La société filiale d'Airbus a inauguré 2 000 m² de hangar à l'aéroport d'Angoulême-Cognac. De quoi voir plus grand

De l'aveu même de son président, Jean Longobardi, il s'agit bien d'un « nouveau départ » pour Cassidian Aviation Training Services, alias Cats. Hier, le dirigeant de cette filiale d'Airbus a symboliquement coupé le ruban pour inaugurer un nouveau hangar de 2 000 m² construit à l'aéroport d'Angoulême-Cognac, à Champniers. Une bonne nouvelle qui compense ses déboires à Cognac. Cats n'a pas obtenu le marché de la maintenance des avions à la BA 709, dont elle était titulaire depuis dix ans. Avant que son concurrent victorieux, Babcock, ne prenne sa place en 2020, Cassidian a vu son contrat prolongé jusque-là. Mais, dans l'intervalle, Babcock doit prendre possession des locaux qui deviennent trop étroits pour Cats. D'où la construction de ce nouveau hangar, représentant un investissement de 2 millions d'euros. « Nous allons délocaliser la maintenance ici », explique Jean Longobardi.

Remettre à neuf des avions

Ces nouveaux locaux serviront ainsi notamment à « repotentialiser » les avions Epsilon de l'armée, que l'État français cède à des pays africains. « Repotentialiser » ou plutôt remettre à neuf ces appareils. Il s'agit ainsi de changer les pièces en fin de vie, repeindre intégralement, bref redonner une seconde jeunesse à ces Epsilon. Et ce n'est pas une mince affaire. Un appareil représente environ 2 500 heures de travail pour cinq ou six employés. Soit six mois de boulot.

Pour rappel, ils sont une centaine à travailler à Cognac et actuellement une dizaine sur le site de l'aéroport d'Angoulême-Cognac. Mais avec cet agrandissement, Jean Longobardi estime pouvoir faire gonfler les effectifs à 30 salariés, à Champniers, dans



Le PDG, Jean Longobardi, découpe le ruban au milieu du préfet et des élus charentais. PHOTORÉGIS FELGÈRE

les six mois à venir. Et ainsi « développer de nouveaux business » en décrochant de nouveaux contrats. C'est le cas, par exemple, pour assurer la maintenance de l'école de pilotage de Montpellier. Le PDG assure être en pourparlers avec d'autres possibles futurs clients.

Une future école de pilote ?

Et confie rêver d'un nouveau projet : « Créer une école civile de pilotage. Avec Heli Union (1) et la base aérienne de Cognac, un pôle charentais de formation des pilotes se dessinera », détaille Jean Longobardi tout en précisant qu'il ne s'agit, pour l'heure, que d'un projet. Et le président d'insister sur l'importance de l'activité de son entreprise : « La maintenance aéronautique génère des emplois directs qu'il ne faut pas balayer d'un revers de manche. » Président du Syndicat mixte des aéroports de Charente (Smac), Didier

Villat ne dit pas autre chose. Et ne veut pas entendre parler d'un manque d'attractivité de cet aéroport sans ligne commerciale : « Notre faiblesse peut devenir notre plus grande force. Cats ne serait jamais allé à Mérignac car, à cause du trafic, ils ne peuvent pas s'entraîner... » Pour le président du Smac, qui sera gestionnaire en régie directe dès le 1^{er} janvier 2018, la vocation de l'aéroport est d'accueillir des entreprises favorisant le développement économique. Un choix qu'il qualifie de « cohérent ». Le préfet, Pierre N'Gahane, estime, de son côté, que l'objectif « est de faire bénéficier le Département des retombées économiques. Après le pôle spiritueux et le pôle image, on a un pôle aéronautique et on ne peut que s'en féliciter. »

(1) Le centre de formation des pilotes d'hélicoptères, basé à l'aéroport.

Crise à l'Agglo, Gourinchas menace de démissionner

GRAND-COGNAC

L'arbitrage sur la dotation de solidarité pose un dilemme au président et maire de la ville de Cognac

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Gros coup de froid sur l'Agglomération de Grand-Cognac, jeudi soir. La « conférence des maires » planchait sur des arbitrages aussi délicats qu'urgents. Dans une ambiance tendue, le président, Michel Gourinchas, a affirmé qu'il envisageait de démissionner. Motif : une situation « schizophrénique » entre son rôle de président de l'Agglomération et les intérêts de la ville de Cognac qu'il doit défendre en tant que maire.

Hier matin, il refusait d'en dire plus. « Ma décision n'est pas prise. Je continue à consulter », indique-t-il tout en soulignant qu'il n'est « pas du genre à jouer le chantage ». C'est un fait, l'homme n'est pas adepte de tels coups d'éclat. Née en janvier dernier, l'Agglomération traverse sa première crise.

Le poids du passé

Le nœud du problème ? La dotation communautaire de solidarité (DCS), c'est-à-dire la somme reversée par l'intercommunalité aux communes membres. Dans l'ex-Communauté de communes (CdC) de Grand-Cognac, l'enveloppe était élevée quand elle était quasi nulle dans l'ex-CdC de Châteauneuf et entre les deux pour la Grande Champagne et celle de Jarnac. Ce qui s'explique notamment par un plus grand nombre de compétences gérées par ces trois dernières.

Toute à la joie de sa naissance, l'Agglomération a sorti le chèque. En 2017, les versements ont été alignés sur ce que percevaient les communes de l'ex-Grand-Cognac. Celles-ci pouvaient boucler sereinement leur budget quand les autres se



Michel Gourinchas a mis sa démission dans la balance, jeudi soir. PHOTO ARCHIVES JONATHAN GUÉRIN

« Nous, on va perdre beaucoup, d'autres vont gagner un peu moins »

montrer aussi généreuse sur la durée. L'obstacle était connu, il n'en reste pas moins difficile à franchir. « En tant que vice-président chargé du budget, j'ai cherché des solutions mais nous n'avions pas le choix », expose Jérôme Sourisseau. Il a présenté un plan exigeant un effort de tous. Il ne passe pas pour les communes de l'ex-Grand-Cognac. « Nous, on va perdre beaucoup, d'autres vont gagner un peu moins », tranche Pierre-Yves Briand, maire de Châteauneuf.

Dans cet arbitrage, sa commune perdrait 200 000 euros et, Cognac, près de 700 000 euros. « Ce n'est pas

voyaient dotées d'un appréciable bonus. Mais le grand argentier, Jérôme Sourisseau, avait prévenu. L'Agglomération n'avait pas les moyens de se

supportable. Cela s'accumule avec la baisse des dotations de l'État. Certains disent que Châteauneuf est riche mais ce n'est pas exact. Nos taux sont bas mais nos bases, fixées en 1970, à un moment où beaucoup de maisons se construisaient, sont hautes. Notre impôt est à 97 % de la valeur moyenne de la strate. »

La gouvernance en cause

D'accord pour faire un effort mais qu'il soit digeste, estime Pierre-Yves Briand. Il prône un lissage du calcul sur trois ans qui prendrait plus en compte les revenus que touchaient les communes avant l'avènement de l'Agglomération. Pour son collègue de Louzac-Saint-André, Lilian Jousson, il y a des pistes à « explorer ». Il avance notamment le sujet, tout aussi épineux, du « pacte fiscal ». L'objectif étant de parvenir à un « compromis acceptable ».

« Humainement, il n'y a aucun souci. Les problèmes sont purement financiers. Il faut que l'on trouve une

solution équitable et solidaire », juge Annick-Franck Martaud, qui présidait l'ex-CdC de Jarnac. Il y voit une épreuve logique pour une nouvelle collectivité. « Tout le monde doit se mettre dans l'idée qu'il faut que ce soit plus harmonisé », insiste-t-il.

« Il y a une gouvernance à trouver. Il existe un décalage entre les membres du bureau et les autres maires », relève Lilian Jousson. « C'est l'occasion de refixer les règles. Il y a peut-être des vice-présidents qui imposent trop leur volonté », réagit Jean-Louis Lesveque, le maire de Châteauneuf.

En somme, tout le monde est d'accord sur la nécessité d'être solidaire mais, selon leurs usages précédents, tous n'en ont pas la définition. Il est une chose sur laquelle les propos se rejoignent : Michel Gourinchas ne doit pas quitter la présidence. Parce que cela ne résoudrait rien sur le fond du problème et que son action est plutôt bien notée par ses pairs. Le temps presse. Le Conseil communautaire doit statuer le 14 décembre.

La fusion se prépare

Lors de la réunion du Conseil municipal, mardi, Lilian Jousson, maire des communes de Louzac et de Saint-André, associées depuis 1973, a proposé un calendrier pour finaliser le projet de fusion simple. À la suite du dernier conseil, la commission consultative de Saint-André s'est réunie et a émis un avis favorable à la fusion. Après des échanges avec les membres du conseil, une question reste en suspens : sera-t-il nécessaire d'avoir un quatrième adjoint en lieu et place du maire délégué de Saint-André et, si tel est le cas, la parité doit-elle être respectée pour les postes d'adjoints ? Le maire posera la question à la préfecture.

Réunion publique début 2018

Le calendrier proposé est le suivant : après un temps de communication (notamment par l'intermédiaire du journal communal), une réunion publique des deux communes aura lieu fin janvier ou en février. Après délibération du conseil, en mars 2018, le dossier sera transmis pour décision à la préfecture. Cette proposition de fusion a été adoptée à l'unanimité.

Finances. Des décisions modificatives budgétaires ont été approuvées, notamment pour les travaux sur le bâtiment du multiple rural et le financement des élèves en classe spécialisée. L'instauration de la RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire des



Le maire, Lilian Jousson. PH.C.G.

agents administratifs et techniques) pour la filière technique est admise. **Transfert de charges.** Les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées, relatifs au transfert du taux départemental de la taxe d'habitation de la commune de Bellevigne, des compétences de la ville, de la compétence documents d'urbanisme communaux et des eaux pluviales, à la Communauté d'agglomération de Grand-Cognac ont été approuvés.

Autres dossiers. Les délibérations pour le recrutement d'agents temporaires afin de pallier les besoins ponctuels ainsi que l'autorisation d'heures supplémentaires pour le personnel, notamment des écoles, ont été approuvées.

Colette Guné

Révision des loyers et charges communaux

Lors de sa réunion, lundi, le conseil municipal a validé les nouveaux tarifs à appliquer pour les loyers et charges (ordures ménagères, eau, chauffage) des deux logements loués : 542,88 € pour le plus grand ; 309,28 € pour l'autre. Les élus ont également approuvé l'instauration du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire des agents administratifs et techniques) à compter du 1^{er} janvier.

Transferts de charges. Les élus ont approuvé le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées à Grand-Cognac : transfert du taux départemental de la taxe d'habitation de la commune de Bellevigne, transfert de la compétence « accueil des gens du voyage », transfert de la compétence « politique de la ville », transfert des documents d'urbanisme communaux et transfert des réseaux d'eaux pluviales.

Ordures ménagères. Marie-Jeanne

Vian, maire, a aussi présenté le rapport d'activité de Calitom sur le prix du service d'élimination des déchets (le coût des déchets moyen hors taxe, collecte et traitement, est estimé à 107,70 € par habitant). Ce rapport peut être consulté en mairie.

Recensement. Selon le résultat de l'enquête de recensement 2017, la population est stable (292 habitants).

Secrétariat. Depuis début novembre, Sylvie Vignaud assure les fonctions de secrétaire de mairie. Le secrétariat est ouvert au public les mardi et mercredi, de 13 heures à 17 h 30, et le vendredi, de 8 heures à 12 h 30.

Achats. L'achat d'une sono pour la salle des fêtes a été réalisé (environ 250 €). Des chocolats de Noël seront offerts à 23 foyers.

Vœux. Les vœux municipaux auront lieu le samedi 20 janvier.

Samuel Méchain

Le marché de Noël fête ses 10 ans en lumière

CHÂTEAUBERNARD Le marché de Noël castelbernardin, porté par la Ville, souffle ses 10 bougies demain (de 14 à 19 heures) et dimanche (de 10 à 18 heures). Les habitués connaissent le chemin : direction le plateau couvert des Pierrières, chauffé pour l'occasion. Pierrette Dagnaud, adjointe chargée des seniors et du handicap, a commandé des lumières : « La salle sera illuminée par les services techniques. Ils ont récupéré les anciennes illuminations de la ville. » De leur côté, les écoles de danse de la commune apporteront féerie à la manifestation (demain et dimanche à 16 heures pour Estelle

Simon, 17 heures pour les élèves de Fabienne Zeman). Vous retrouverez les petits lutins du comité des fêtes à la restauration, où sera servi un bon vin chaud. Michel Darny tiendra le micro, René Chauveau sera à la sono. N'hésitez pas à rendre visite au Père Noël 100 % castelbaladin et à vous arrêter au vélo manège avec les enfants. Soixante exposants sont attendus, « tous doués de leurs mains », tient à souligner l'élue. Vin d'épine, aquarelles, nichoirs et mangeoires en bois, création en couture et tricot pour enfants, contes et de la peinture sur porcelaine sont les nouveautés à découvrir.



Les petits lutins du comité des fêtes de Châteaubernard vont s'affairer sous le plateau couvert. PHOTO SANDRA BAILIAN

deuxième cydo-cross. « Ce Cydo-cross est le championnat départemental 2017 avec, pour le moment, de nombreux concurrents avant la clôture des engagements. Un beau plateau réunissant les meilleurs cydo-crossmen de la région », annonce le président. Programme: 13 h 45 écoles de cyclisme, 14 h 30 minimes et cadets, 15 heures juniors, espoirs et seniors.

Les pointures du cyclo-cross à Genté dimanche

CHÂTEAUBERNARD Après le cydo-cross de l'Échassier, l'équipe de Bruno Delomme du Team cycliste Châteaubernard donne rendez-vous au public dimanche, à Genté, pour un



Rendez-vous à Genté. PHOTO S. B.

Migrants : indignation du collectif de soutien

SOCIAL Une association dénonce le traitement des réfugiés de Cognac, transférés « brutalement » dans un hôtel inadapté à Poitiers

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

C'était le 21 novembre 2016. Quinze hommes venus du Darfour, au Soudan, arrivaient à Cognac pour demander l'asile. Un an après, impossible de savoir ce qu'ils sont devenus. En avril dernier, « Sud Ouest » avait pu les rencontrer pour faire un bilan. Aujourd'hui, l'Aserc, qui gère ce centre d'accueil et d'orientation (CAO), ne répond plus à nos demandes. Silence total.

Selon nos informations, l'explication serait à chercher du côté de l'État. Même si elle ne confirme pas, l'Aserc aurait reçu une lettre du préfet la rappelant à l'ordre sur ses prises de position.



En novembre 2016, l'Aserc avait accueilli 15 migrants venus du Soudan dans trois appartements. PHOTO ARCHIVES J.G.

La situation s'est tendue à tel point qu'une association de défense des réfugiés est en train de se constituer : « Nous voulons attirer l'attention sur un certain nombre de points », explique ce collectif. Parmi ces « simples citoyens », Danielle Babinault, la présidente de Terre des hommes : « En 2015, 35 associations s'étaient mobilisées pour soutenir l'accueil des migrants, rappelle-t-elle. Aujourd'hui, nous souhaitons consolider cette mobilisation en fédérant toutes les bonnes volontés. »

Direction la Vienne

Mais on comprend, en creux, que le collectif entend dénoncer ce que l'Aserc ne peut (ou n'ose) plus étaler sur la place publique. « Nous devons alerter sur ce qui s'est passé début août », poursuit Étienne Boyer, de l'Entraide protestante. Sept migrants auraient été « transférés brutalement » au Programme régional d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Prahda) de Poitiers. En soi, cette procédure semble parfaitement légale, comme le défend le préfet (lire ci-dessus).

Ce qui choque le collectif, c'est la méthode. « Ça s'est passé du jour au

Le préfet dit appliquer la loi

Pierre N'Gahane, préfet de la Charente, joue franc-jeu : « Je me suis fendu d'un courrier extrêmement dur envers l'Aserc, dont je respecte le travail, mais qui n'applique pas les règles du jeu », confirme-t-il à « Sud Ouest ».

Le haut fonctionnaire estime avoir appliqué la procédure en transférant les migrants du CAO de Cognac au Prahda de Poitiers : « Un CAO est un endroit de mise à l'abri du migrant, où l'on traite sa situation administrative, mais il n'a pas vocation à y rester. Sinon, tout s'embolise : au 10 novembre dernier, 30 personnes qui ne devaient plus être dans ce dispositif y étaient encore alors que leur statut est régularisé ou ne leur permet plus de rester sur place. Si l'on veut que la Charente continue à être un département d'accueil, il faut fluidifier le système. L'intégration doit se faire ailleurs que dans un CAO. »

lendemain », témoigne Chantalita Faber, bénévole engagée.

« Terrifiés » à leur départ

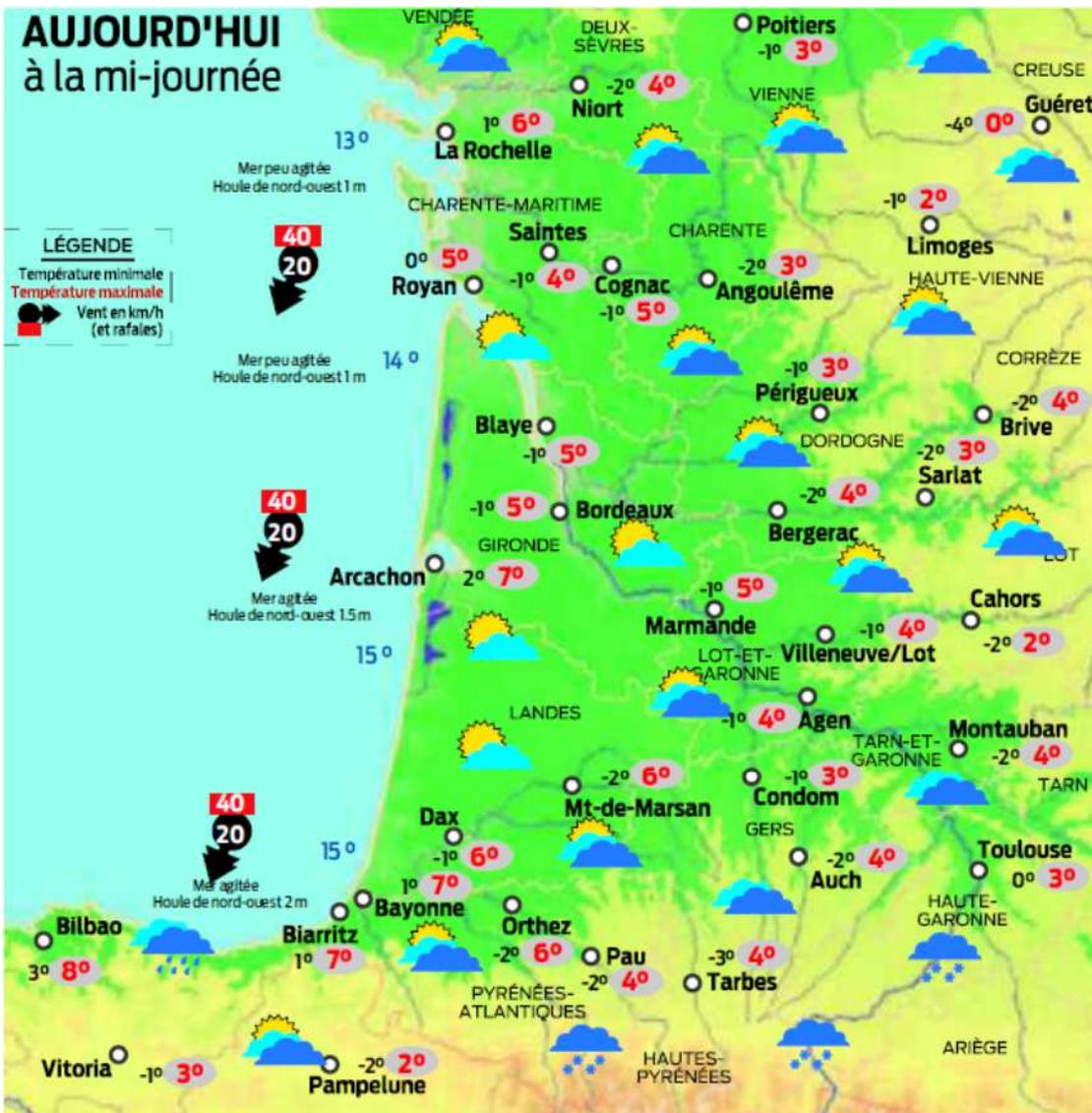
« Cognac avait vraiment construit un accueil privilégié, avec des cours de français, des activités sportives, soit une vraie tentative d'intégration. La préfecture aurait très bien pu les laisser ici. Au lieu de ça, elle a cassé la confiance et le travail par une décision brusque. Il fallait les voir, terrifiés, dans un état psychologique bouleversant. Désormais, ils vivent entassés à 110 dans un hôtel de Poitiers : 7,5 m² pour

deux, trois plaques électriques en tout, aucune salle collective. Mais comme ils sont attachés à Cognac, ils reviennent parfois. »

Ainsi, cette association en constitution espère réactiver la mobilisation en faveur des réfugiés des années précédentes. « Il faut apporter de l'humanité et de la dignité sur cette question », appelle, en chœur, la dizaine de membres porteurs du message.

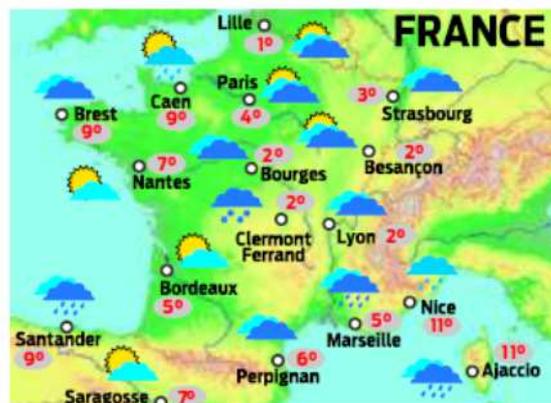
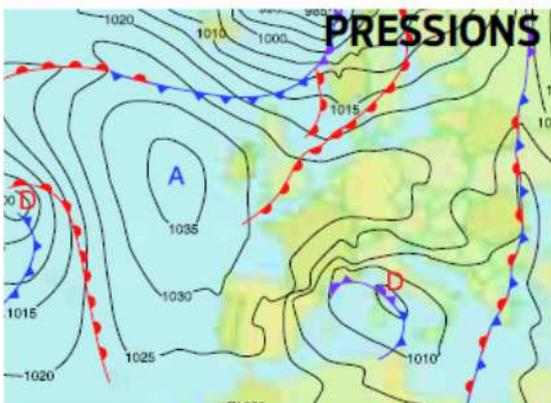
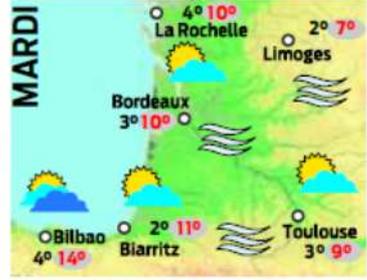
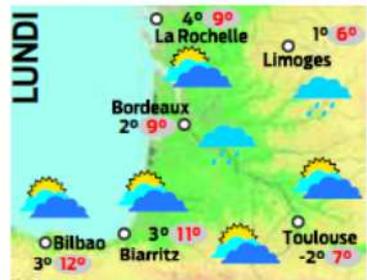
Les volontaires pour adhérer peuvent contacter l'association par courriel à soutien.refugies.cognac@email.com.

AUJOURD'HUI à la mi-journée



LE TEMPS AUJOURD'HUI

FROID AVEC DES ECLAIRCIES
 Le temps froid perdure, avec des gelées généralisées ce matin sauf en bord de mer; les températures peinent à remonter cet après-midi. Le ciel est changeant avec des éclaircies mais les nuages donnent encore un peu de neige le matin sur les Pyrénées y compris sur le piémont à basse altitude.



OUTRE-MER (°C)

St-Pierre-Miq.	3	5	Papeete	23	31
Fort-de-France	24	29	Wallis Futuna	26	29
Pointe-à-Pitre	23	31	Nouméa	24	27
Cayenne	24	32	La Réunion	24	30
Terre Adélie	-5	-1	Mayotte	26	28